

res à marcher pendant 18 minutes pour se rendre à l'édifice de l'Ouest et assister aux séances. Je sais que leur apport serait mince mais du moins seraient-ils présents physiquement et on pourrait les compter pour atteindre le quorum. Si nous insistons pour que cette mesure soit adoptée, un membre responsable du gouvernement devrait, à mon avis, nous donner pleine assurance qu'un effort va être réellement tenté pour faire bouger ces secrétaires parlementaires. Je songe à ceux qui sont en place actuellement, ceux qu'on va révoquer et ceux qui vont avoir de l'avancement.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, j'espérais obtenir cet après-midi des éclaircissements sur un point qui m'a intrigué. Lorsqu'il a pris la parole à Kiev, le premier ministre a fait allusion à une similitude de régime entre le gouvernement de ce pays et celui du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà bien ce qui nous ennuie.

L'hon. M. Stanfield: J'avais pensé qu'on différerait peut-être la suite de la discussion de ce bill jusqu'au retour du premier ministre pour que celui-ci puisse nous proposer quelques amendements conçus à la lumière des enseignements qu'il a tirés de son voyage.

Une voix: Voulez-vous aller en Sibérie?

L'hon. M. Stanfield: Je dois avouer que les propos du premier ministre m'ont paru quelque peu obscurs. J'avais espéré que le premier ministre suppléant, dont on connaît le sens de la précision et l'art d'éclaircir ce genre de sujets, prendrait la parole cet après-midi pour nous expliquer de quoi il retourne au juste, et pour nous dire si, en fait, le premier ministre a fait, à l'étranger, quelque découverte sensationnelle et s'il trouvera cette mesure législative à son goût si nous l'adoptons telle quelle.

M. McGrath: Monsieur le président, je tiens à appuyer ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Lancaster à propos des comités. Je signale au comité, et notamment au leader du gouvernement à la Chambre, que, tandis que nous étudions cet article important qui a trait aux secrétaires parlementaires, se déroulent plusieurs réunions de comités permanents de la Chambre qui requerraient normalement la présence de secrétaires parlementaires puisque ceux-ci sont censés être des députés exemplaires. Comme ils sont des députés assidus, je pense qu'ils tiennent à manifester leur intérêt pour les travaux du comité.

Les *Procès-Verbaux* de vendredi dernier annonçaient une séance du comité des finances, du commerce et des questions économiques pour 3 h 30 cet après-midi. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances y comparait. Dommage, car je suis certain qu'il aurait aimé être à la Chambre pour l'étude en comité de l'importante disposition du bill qui concerne les secrétaires parlementaires.

Le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration devait se réunir aujourd'hui à 3 h 30. La présence du député de Burnaby-Seymour, secrétaire parlementaire

du ministre du Travail, y est certainement nécessaire. D'autres comités siègent sûrement aujourd'hui. Certains se sont réunis ce matin et ils doivent poursuivre leurs délibérations cet après-midi.

Ce n'est pas la première fois que je soulève la question. De toute évidence, il faut que le leader du gouvernement à la Chambre s'occupe d'assurer la bonne organisation des comités et veille à ce qu'ils ne siègent pas en même temps que le comité plénier. Il faudrait que les comités aient une très bonne raison de se réunir pendant que la Chambre siège. En d'autres termes, il faudrait qu'ils soient saisis d'une question urgente ou d'un bill très important. On ne devrait autoriser les comités à siéger en même temps que la Chambre pour aucune autre raison.

Je dirai aussi au leader du gouvernement à la Chambre qu'il est grand temps que nous définissions le Règlement à l'intention des comités permanents. Ils sont régis par le Règlement de la Chambre des communes et, selon moi, ils ne devraient donc pas siéger ni entendre de témoins sans quorum. Une telle pratique s'est infiltrée dans nos comités et il faudrait y mettre un frein. Bien des fois nous attendions des témoins, alors que quatre membres seulement d'un comité permanent étaient présents. C'est ridicule et, en pareilles circonstances, le comité ne peut siéger légalement. Je vois que Votre Honneur se prépare à se lever. J'ai presque terminé cette partie de mes remarques et je demande votre indulgence si je mets à l'épreuve votre patience et votre charité.

A propos de cet article du bill, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de continuer à nommer les secrétaires parlementaires pour un an seulement? Je préférerais que ceux-ci soient nommés à titre amovible comme autrefois, tout comme les membres du cabinet.

M. Baldwin: Vous devriez dire à loisir.

M. McGrath: Si je parle ainsi, c'est parce que j'ai beaucoup d'estime, de respect et de sympathie pour d'anciens secrétaires parlementaires qui sont de remarquables députés et dont un bon nombre sont d'excellents amis. Le fait que la plupart de leurs mandats n'ont pas été renouvelés par le gouvernement placera ces députés dans une situation très délicate auprès de leurs commettants, tout comme ce fut le cas à la Chambre. Je songe à certains députés comme celui d'Essex, qui fut secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts, celui de York-Centre, qui a accompli un travail exceptionnel à titre de secrétaire parlementaire du premier ministre, et celui de Victoria qui s'est si bien acquitté de sa tâche de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Nous nous demandons si ces changements étaient nécessaires. Il serait peut-être temps que nous envisagions sérieusement de revenir au système original de nomination à volonté, pour éviter aux secrétaires parlementaires l'embarras du non-renouvellement de leurs mandats par le gouvernement. Je le demande au président du Conseil du Trésor en espérant qu'il puisse éclairer le comité là-dessus.

• (4.00 p.m.)

M. Baldwin: Monsieur le président, pendant que le président du Conseil du Trésor médite là-dessus...